

Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2770(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux; informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques</p> <p>Complétant 2018/0178(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p> <p>2.50.05 Assurances, fonds de retraite</p> <p>2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p> <p>3.70.20 Développement durable</p>		

Evénements clés			
27/06/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)03851	
27/06/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
08/11/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		